

Rapport du Président

Commission permanente du
vendredi 9 septembre 2016

6^{ème} Commission
N° CP-2016-8-6-2

Service instructeur

DEVI - Service de l'Environnement et de
l'Agriculture

Service consulté

**INSERTION PAYSAGERE DES LIGNES ELECTRIQUES ET TELEPHONIQUES
ET CONTRAT DE TERRITOIRE DE VIE**

Résumé : Les communes de MERTZEN et ILLTAL (OBERDORF) ont sollicité une aide financière départementale pour leur projet d'insertion paysagère de lignes électriques et téléphoniques. Ces opérations sont inscrites dans le contrat de territoire de vie de deuxième génération (CTV2) du Sundgau. Le montant total des subventions départementales représente 57 243 €. Ce rapport a fait l'objet d'un avis favorable de la 6^{ème} Commission réunie le 3 juillet et le 6 novembre 2015.

Les communes de MERTZEN et ILLTAL (OBERDORF) ont sollicité une aide financière départementale pour leur projet d'insertion paysagère de lignes électriques et téléphoniques. Ces opérations sont inscrites dans le contrat de territoire de vie de deuxième génération (CTV2) du Sundgau.

Des visites de terrain ont permis d'appréhender l'opportunité des projets eu égard aux critères de la convention départementale signée avec les différents partenaires.

L'éligibilité de ces projets a été vérifiée lors des réunions de la Commission de Programmation des Travaux du 8 juin et du 13 octobre 2015. La Commission de l'Agriculture, de l'Environnement et du Cadre de Vie, réunie le 3 juillet et le 6 novembre 2015, a validé ces avis techniques et a donné un avis favorable.

Il a été convenu, à la demande de la commune de MERTZEN, de conserver le poteau béton supportant un nid de cigogne ainsi que le lierre qui le recouvre en partie.

Les communes ont transmis, entre temps, les justificatifs nécessaires pour attester du démarrage effectif des travaux.

Par conséquent, je vous propose de leur accorder des aides financières d'un montant total de 57 243 € pour leur projet d'insertion paysagère des lignes électriques et téléphoniques, soit 14 271 € pour MERTZEN et 42 972 € pour ILLTAL (OBERDORF), tel que détaillé dans le tableau en annexe et selon la convention de partenariat entre le Département du Haut-Rhin, Electricité Réseau Distribution France (E.R.D.F), Orange et le Syndicat Départemental d'Electricité et de Gaz du Haut-Rhin (SDEGHR).

Le versement de ces subventions départementales sera effectué en un seul paiement à la fin des travaux sur la base des factures et d'un récapitulatif présentés par les communes et visés par la Trésorerie.

Les crédits seront prélevés sur le Programme K217 au Chapitre 204 – Fonction 71 – Nature 204142, code programme 35921 (AP 2013).

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.

LE PRESIDENT

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'Eric Straumann', written over a horizontal line.

Eric STRAUMANN

Eric STRAUMANN